

La TVA dans les opérations intra-communautaires

-Référence: **DB-36**

-Durée: **2 Jours (14 Heures)**

Les objectifs de la formation

- Maîtriser la notion de territorialité de la TVA
- Appliquer les règles d'imposition de différentes livraisons de biens intracommunautaires
- Identifier le régime des prestations de services applicable au 1er janvier 2010 Maîtriser les obligations déclaratives et la réforme 2010 de la procédure des remboursements de la TVA étrangère

A qui s'adresse cette formation ?

POUR QUI :

- Responsables et collaborateurs comptables et financiers.

Programme

- **Territorialité de la TVA**
 - Définition du territoire français au sens de la TVA.
 - Définition du territoire de l'Union européenne.
 - Notions d'acquisitions/livraisons intracommunautaires.
 - Lieu d'imposition des livraisons de biens et des prestations de services.
 - Relations entre la métropole, les DOM et Monaco.
 - Lieu d'imposition et d'établissement, siège social.
 - Exercice: Exercices d'application de la territorialité de la TVA.
- **Régime des livraisons de biens intracommunautaires**
 - Achats en franchise.
 - Exonération des livraisons intracommunautaires.
 - Imposition des acquisitions intracommunautaires.
 - Opérations triangulaires.
 - Autoliquidation de la TVA intracommunautaire et fraude carrousel.
 - Cas des livraisons à distance.

- Livraisons aux Personnes Bénéficiant du Régime Dérégulé (PBRD).
- Etude de cas Déterminer le lieu d'imposition de différentes livraisons de biens intracommunautaires et calculer la TVA correspondante à décaisser.
- **Régime des prestations de services applicable au 1er janvier 2010**
 - Nouveaux principes d'imposition : les directives européennes du 12 février 2008.
 - Prestations de services fournies à des preneurs assujettis / non assujettis.
 - Notion de preneur assujetti.
 - Règles spécifiques aux immeubles.
 - Transports de biens et locations de moyens de transport.
 - Services électroniques.
 - Prestations de services culturels, sportifs, scientifiques.
 - Ventes à consommer sur place, les intermédiaires transparents.
 - Etude de cas Repérer les exceptions au principe d'autoliquidation de la TVA et appliquer la bonne règle de territorialité.
- **Les obligations déclaratives**
 - Mentions spécifiques obligatoires sur les factures.
 - Règles d'exigibilité de la TVA (CA3, DEB, DES) pour les livraisons et prestations de services.
 - Incidences sur la déclaration de TVA.
 - Déclaration d'Echange de Biens (DEB).
 - Nouvelle obligation déclarative au 1er janvier 2010 : la Déclaration Européenne de Services (DES).
 - Sanctions du non-respect de ces obligations.
 - Réforme 2010 de la procédure des remboursements de la TVA étrangère.
 - Etude de cas Réaliser une CA3.
 - Repérer les opérations à intégrer dans la DEB ou la DES.
 - Questionnaire reprenant tous les principes et exceptions du programme.



(+212) 5 22 27 99 01



(+212) 6 60 10 42 56



Contact@skills-group.com

Nous sommes à votre disposition :
De Lun - Ven 09h00-18h00 et Sam 09H00 – 13H00

Angle bd Abdelmoumen et rue Soumaya, Résidence Shehrazade 3, 7ème étage N° 30
Casablanca 20340, Maroc